

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 23 avril 2026

Date de convocation : le 17 avril 2026

Date d'affichage : le 17 avril 2026

Etaient présents : Olivier JOLY, Jean-Marc BÉGARD, Nathalie LE GALL, René FRANÇON, Béatrice DAUPHIN, Hervé DE STEFANO, Pascale HULAIN, Christophe BLOIN, Ghyslaine POYET, Jean-Baptiste CHOSSY, Pascale PELOUX, Gilbert LORENZI, Jean-François ROMÉYER, Régis MARTINET, Jérôme SAGNARD, Laurence MONIER, Muriel COUTURIER, Gilles BADET, Ramazan KUS, Mariam THOMAS, Céline DULAC, Céline ROBINET, Jean-Pierre BRAT, Tess GAGNAGE, Julien BONNAUD,

Etaient absents : Serge GOMET, Gilbert LORENZI, Flora GAUTIER, Françoise DESFÊTES, Sophie CASSÉ, Margaux MEYER, Romain MOLLON, Coline PORTE,

Avaient donné procuration : Serge GOMET à Olivier JOLY, Gilbert LORENZI à Béatrice DAUPHIN, Flora GAUTIER à Nathalie LE GALL, Françoise DESFÊTES à Pascale HULAIN, Sophie CASSÉ à Jean-Baptiste CHOSSY, Romain MOLLON à Jean-Marc BÉGARD, Coline PORTE à Pascale PELOUX.

Secrétaire de séance : Ghyslaine POYET**N° 2026-038**

---*---

OBJET : AFFAIRES GENERALES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Jean-Marc BÉGARD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

La commission a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la Commune.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la Commission est composée 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Les commissaires et les suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables de 18 ans révolus, en nombre double soit 32, dressée par le Conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 23 avril 2026

Les commissaires doivent, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il appartient au Maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la Commune.

La nomination des commissaires par le Directeur Départemental des Finances Publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire présente la liste suivante à l'Assemblée composée de trente-deux noms, elle sera ensuite soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	CHABANNY Jean-Paul 5, lot Le Joug SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	TAVITIAN Carole 63, rue Aristide Briand SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
2	SOUCHON Alex 26, route de Grenet SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	DE MARTIN DE VIVIES Annie 61, route de la Méarie SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
3	BLANC Joseph La Violetière 2218, route de Saint-Marcellin SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	MANSAT Delphine 81, chemin de la Côte SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
4	COUTURIER Jean-Guy 34, rue Saint-Nicolas SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	FAURE Sylvie 8, chemin de l'Etang SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
5	PANSIER Pierre 9, boulevard Pasteur SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	NICOLAS Michel 46, chemin de la Merlée SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
6	LACHAIZE Annie 43, chemin de la Côte SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	RIOCREUX Christian 57, chemin des 4 Vents SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
7	JOANNES Paul 70, route d'Andrézieux SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	BIGARD Didier 127, chemin du Crêt de Bizet SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 23 avril 2026

8	GRANGE Pierre 52, rue Gambetta SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	FLANDIN Annick 45, allée du Canal SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
9	LAURENDON Alain 71, route de St Etienne SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	DELIMARD Albert 48, route de Grenet SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
10	DUFOUR Alexandra 6, rue Joannès Beaulieu SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	PORTE Caroline 7, chemin de l'Île SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
11	MATHEVET François 2, allée des Mésanges SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	MOLLON Denis 423, rue Michel de Montaigne SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
12	NOIRY Alain 4, lotissement le Clos des Bergers SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	FAURE Jean-François 21, rue du Maine SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
13	CHOSSY Jean-François 71, route d'Andrézieux SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	ROBINET Jean-Louis 43, route d'Avernay SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
14	TOUBIN Jean-Michel 5, impasse des Peyrardes SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	GALVANO Michel 5, chemin des Prunelles SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
15	VALLAS Gilles 9, rue Victor Guichard SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	FAURE VALLAS Marie-José 9, rue Victor Guichard SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
16	GUICHARD Jean-Pierre 4, allée Andriaci 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON	SIENNAT Jocelyne 2, rue Alfred Nobel 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 23 avril 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE***À l'unanimité,***

- **APPROUVE** la liste de 32 noms de commissaires titulaires et suppléants présentées par Monsieur le Maire pour représenter la Commune au sein de la Commission communale des impôts directs.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	CHABANNY Jean-Paul 5, lot Le Joug SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	TAVITIAN Carole 63, rue Aristide Briand SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
2	SOUCHON Alex 26, route de Grenet SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	DE MARTIN DE VIVIES Annie 61, route de la Méarie SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
3	BLANC Joseph La Violetière 2218, route de Saint-Marcellin SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	MANSAT Delphine 81, chemin de la Côte SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
4	COUTURIER Jean-Guy 34, rue Saint-Nicolas SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	FAURE Sylvie 8, chemin de l'Etang SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
5	PANSIER Pierre 9, boulevard Pasteur SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	NICOLAS Michel 46, chemin de la Merlée SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
6	LACHAIZE Annie 43, chemin de la Côte SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	RIOCREUX Christian 57, chemin des 4 Vents SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
7	JOANNES Paul 70, route d'Andrézieux SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	BIGARD Didier 127, chemin du Crêt de Bizet SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
8	GRANGE Pierre 52, rue Gambetta SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	FLANDIN Annick 45, allée du Canal SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
9	LAURENDON Alain 71, route de St Etienne SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	DELIMARD Albert 48, route de Grenet SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
10	DUFOUR Alexandra 6, rue Joannès Beaulieu SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	PORTE Caroline 7, chemin de l'Ile SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 23 avril 2026

11	MATHEVET François 2, allée des Mésanges SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	MOLLON Denis 423, rue Michel de Montaigne SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
12	NOIRY Alain 4, lotissement le Clos des Bergers SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	FAURE Jean-François 21, rue du Maine SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
13	CHOSSY Jean-François 71, route d'Andrézieux SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	ROBINET Jean-Louis 43, route d'Avernay SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
14	TOUBIN Jean-Michel 5, impasse des Peyrardes SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	GALVANO Michel 5, chemin des Prunelles SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
15	VALLAS Gilles 9, rue Victor Guichard SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	FAURE VALLAS Marie-José 9, rue Victor Guichard SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
16	GUICHARD Jean-Pierre 4, allée Andriaci 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON	SIENNAT Jocelyne 2, rue Alfred Nobel 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON

**ONT SIGNE AU REGISTRE, TOUS LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A Saint-Just Saint-Rambert, le 23 avril 2026

Olivier JOLY
Maire de Saint-Just Saint-Rambert

Ghyslaine POYET
La secrétaire de séance



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-Préfecture de Montbrison
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir :

- soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.